

DE23.033

MARCHÉS PUBLICS
GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE D'ARMENTIÈRES, LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR
L'APPEL D'OFFRES OUVERT « ASSURANCES »
CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation - Approbation

0380

La Ville d'Armentières, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Caisse des écoles publiques (CDE) doivent, respectivement, lancer une consultation afin de sélectionner leurs assurances respectives : « **assurance dommages aux biens** », « **assurance véhicules à moteur** », « **assurance risques statutaires** », « **assurance Responsabilité civile/individuelle accident** », « **assurance protection juridique des agents et des élus/administrateurs** » et « **assurance protection juridique générale** ».

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles publiques d'Armentières ont décidé de constituer un groupement de commandes pour bénéficier de prix plus intéressants. Pour ce faire, une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché public commun.

Cette convention désigne la Ville d'Armentières comme coordonnateur qui, à ce titre, est chargée d'organiser la procédure, de la rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises au choix du titulaire. Une fois le choix établi, le coordonnateur signera les marchés et procédera à leur notification.

Le coordonnateur réalisera la procédure conforme à l'estimation financière des besoins à satisfaire à savoir 1 750 000 € HT / 5 ans. Cette estimation correspond au seuil prévu par le Code de la commande publique dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Cette procédure sera mise en application conformément aux articles L 2124-2 et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

La Ville d'Armentières, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles publiques, membres du groupement, effectueront leurs commandes directement auprès des prestataires retenus et régleront les factures correspondantes.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Armentières, le CCAS et la Caisse des écoles publiques et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

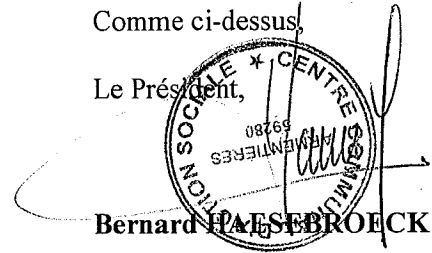
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'ASSOCIATION SOCIALE * CENTRE * ARMENTIERES' and the number '09280'. The signature is written in a cursive style.

Bernard HAESBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2023
Convocation du 23 juin 2023
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 4 JUILLET à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. QUESTE, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme COBBAERT

EXCUSÉS : M. TISON-BEERNAERT, M. AIT EL HAJ

ABSENTS : Mme CASIER, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, Mme LATOUR, Mme PLAZANET, Mme LORIDAN, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE